

F Corona - secteurs restants A2
MH/JC/JP
823-2020

Bruxelles, le 29 juin 2020

AVIS

sur

**UNE PERSPECTIVE D'AVENIR POUR LES SECTEURS ENCORE FERMÉS
DANS LE CADRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19**

(approuvé par le Bureau le 20 mai 2020,
entériné par l'Assemblée plénière du Conseil Supérieur le 29 juin 2020)

En vue de la relance des activités économiques partiellement ou complètement arrêtées dans le cadre des mesures de lutte contre le Covid-19, le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME formule dans le présent avis des perspectives d'avenir pour les secteurs n'ayant pas encore pu reprendre leurs activités.

Le Bureau du Conseil Supérieur a émis d'urgence l'avis d'initiative suivant le 20 mai 2020 entériné par l'Assemblée plénière du Conseil Supérieur le 29 juin 2020.

CONTEXTE

Dans le cadre des mesures contraignantes prises afin de lutter contre la propagation du Covid-19, un grand nombre de secteurs économiques ont été complètement ou partiellement mis à l'arrêt. Même s'ils n'ont pas été contraints d'interrompre leurs activités, il a été impossible pour un certain nombre de secteurs de continuer à travailler, soit parce que la demande a complètement disparu soit parce que cela n'était pas possible en pratique en raison d'autres mesures, telles que par exemple la distanciation sociale obligatoire ou la fermeture des frontières nationales.

Entre-temps, divers secteurs ont pu reprendre leurs activités dans le cadre des phases successives. A côté de ceux-ci, il y a cependant différents secteurs pour lesquels les activités sont toujours à l'arrêt et la plupart de ces secteurs n'a toujours aucune perspective de reprise. Il s'agit entre autres, et sans vouloir en faire une énumération exhaustive, des secteurs de l'horeca, de l'événementiel, des activités touristiques, des forains, des autobus, autocars, taxis, du fitness et wellness ainsi que culturel. Pris ensemble, ces secteurs constituent une part importante de notre économie, tant en ce qui concerne le PNB que l'emploi. De plus, ces secteurs comptent de nombreuses PME. En outre, ces secteurs ont une fonction sociétale importante ainsi qu'un grand impact sur le sentiment de bien-être de la population.

POINTS DE VUE

Pour le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME, la santé des indépendants, de leurs collaborateurs et de leurs clients constitue la priorité absolue. En même temps, une réouverture aussi prompte que possible des entreprises partiellement ou complètement fermées est souhaitée. Cette réouverture doit évidemment se réaliser de manière sûre et doit être faisable du point de vue économique. Actuellement, une série d'étapes cruciales dans le cadre du déconfinement ont été franchies. Cependant, un certain nombre de secteurs représentant un poids économique important n'ont pas encore pu reprendre leurs activités. Ils ne disposent même pas de la moindre perspective d'avenir et risquent d'être confrontés à des dommages irréparables. Le Conseil Supérieur demande instamment qu'on agisse rapidement pour ces secteurs. D'une part, ces secteurs ont besoin d'une perspective concrète quant à leur reprise. D'autre part, des mesures de soutien à plus long terme sont indispensables pour les secteurs concernés. En cas d'inaction, de très nombreuses PME actives au sein de ces secteurs risquent de périr entraînant des dommages irrémédiables pour notre économie et l'emploi. Lorsqu'une reprise sera possible pour ces secteurs, il faudra veiller à ce que cela se passe d'une manière économiquement viable pour les entreprises concernées.

Perspectives concrètes de sortie

Le Conseil Supérieur comprend tout à fait qu'en raison de la menace persistante en matière de Covid-19, il s'avère compliqué pour certains secteurs de redémarrer au vu de la nature de leurs activités. Il demande cependant aux autorités qu'elles proposent des dates concrètes de reprise pour les secteurs encore à l'arrêt. Ces dates peuvent être établies sous réserve et être modifiées en cas de recrudescence du Covid-19.

Ces dates et plans en vue d'une reprise, même partielle, pourront à tout le moins offrir une perspective concrète pour l'avenir aux entreprises concernées et leur permettre de s'organiser et de prendre les décisions qui s'imposent (notamment en matière d'investissements, de nouveaux contrats, de personnel, etc). L'incertitude actuelle est, du point de vue de l'économie d'entreprise mais également psychologiquement, très difficile à gérer pour les entrepreneurs concernés.

Mesures de soutien de long terme

Outre une perspective concrète de relance, les secteurs ont également besoin de mesures de soutien additionnelles à plus long terme. Les mesures de soutien existantes sont en effet insuffisantes pour les entreprises qui ne peuvent toujours pas redémarrer leurs activités. Ces entreprises encourent encore des frais pour des contrats en cours, des investissements, de l'entretien, etc. tandis que les revenus ont (presque) entièrement disparu. Pour éviter de nombreuses faillites dans ces secteurs et des dommages durables pour notre économie et l'emploi, des mesures de soutien significatives à long terme s'imposent pour ces secteurs. Ces mesures d'aide seront à terme moins coûteuses que la fermeture pure et simple de bon nombre d'entreprises dans ces secteurs.

Les initiatives gouvernementales actuellement en cours d'élaboration, visant à permettre de déduire les pertes actuelles des bénéficiaires de l'année précédente et à créer des réserves immunisées, sont de bonnes initiatives mais ne constituent pas des solutions satisfaisantes pour les secteurs dans lesquels les entreprises font habituellement face à de faibles marges bénéficiaires. Des mesures supplémentaires et différenciées sont nécessaires.

Compte tenu de la diversité des secteurs concernés, les mesures à prendre doivent également être autant que possible adaptées à chacun des secteurs concernés. Divers secteurs ont déjà préparé des propositions et des plans concrets. Voici quelques exemples de propositions de certains secteurs:

- Le secteur des autocars propose de créer un fonds de soutien qui prévoit par véhicule à l'arrêt une indemnité forfaitaire journalière.
- Le secteur du voyage souhaite d'urgence une profonde révision de la loi sur les voyages à forfait.
- Le secteur événementiel demande d'augmenter la déductibilité des meetings et événements à l'impôt sur le revenu jusqu'à 120%.
- Une prolongation du système de chômage temporaire pour force majeure.
- La flexibilité nécessaire en ce qui concerne la réduction des taux de TVA et des accises, par exemple pour les secteurs de l'horeca et de l'événementiel.

Une relance économiquement viable

Enfin, le Conseil Supérieur souhaite également souligner que la relance de ces secteurs doit être économiquement viable pour les entreprises concernées. Si les entreprises sont autorisées à redémarrer mais doivent le faire dans des conditions ou dans une situation qui les empêchent d'avoir suffisamment de clients et de revenus pour couvrir leurs coûts, il vaut alors mieux qu'elles restent fermées ou qu'une aide supplémentaire leur soit accordée. Le Conseil Supérieur plaide ainsi pour une relance assistée, là où cela s'avère nécessaire. Permettre aux entreprises de redémarrer tout en les aidant à le faire coûtera moins cher que de les garder fermées ou de les laisser tomber en faillite.

CONCLUSION

Le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME demande aux autorités de prévoir un calendrier pour la relance des activités dans les différents secteurs qui sont encore à l'arrêt. En outre, les secteurs qui doivent attendre encore plus longtemps pour redémarrer ont besoin de mesures de soutien supplémentaires à plus long terme. La relance de ces secteurs doit être économiquement viable pour les entreprises concernées et donc soutenue par le gouvernement, là où c'est nécessaire.
